



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 6 a) de l'ordre du jour

**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), à l'issue de consultations officielles**

**Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement et son document final, ainsi que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et son document final,

*Rappelant également* la Conférence sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement et son document final<sup>1</sup>,

*Conscient* des débats en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée sur le suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement,

*Considérant* que, conformément à la résolution 65/94 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2010, l'Assemblée examinera, lors de sa soixante-sixième session, le rôle des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, l'accent étant mis sur la gouvernance économique mondiale et le développement,

---

<sup>1</sup> Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.



*Exprimant* la profonde préoccupation que lui inspirent les conséquences néfastes persistantes de la crise financière et économique mondiale, en particulier sur le développement, considérant le retour à la croissance mondiale et le besoin de soutenir la reprise, qui reste fragile et inégale, et soulignant la nécessité de poursuivre la lutte contre les fragilités et les déséquilibres systémiques,

*Considérant* la contribution précieuse que le système des Nations Unies, ainsi que des divers organes indépendants tels que la commission d'experts du Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international, apporte à la réflexion sur l'action intergouvernementale des États Membres,

*Soulignant* le besoin d'optimiser l'efficacité, la transparence, la bonne marche et la cohérence du système des Nations Unies,

*Rappelant* le processus de consultation du Conseil économique et social sur le document final de la Conférence sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, y compris la demande consistant à étudier la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, et à formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale à ce sujet,

1. *Affirme* la nécessité d'examiner les moyens les plus efficaces d'offrir en toute indépendance, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, des conseils et des analyses techniques sur les questions relatives à la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques, et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile;

2. *Recommande* à cet égard que l'Assemblée générale poursuive l'étude de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, prenant en compte les résultats des divers processus connexes, dont le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée destiné au suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, ainsi que les délibérations à venir de l'Assemblée sur le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale et le développement, et sur les modalités du mécanisme de suivi du financement du développement;

3. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les solutions possibles à cet égard, en tenant compte de la nécessité d'utiliser pleinement les organes des Nations Unies existants, notamment les commissions régionales, et de faire rapport à l'Assemblée générale par l'entremise des mécanismes existants de présentation des rapports.